



Fonds de Dotation Boost

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Fonds de Dotation Boost

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation Boost,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Boost relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Jean-Philippe Bertin



Comptes annuels

FONDS DE DOTATION BOOST

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etats de synthèse

FONDS DE DOTATION BOOST

2025

BILAN ACTIF

	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, droits, valeurs similaires				
Immobilisations incorp. en cours, avances et acomptes				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<i>Total immobilisations financières</i>				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	94 921		94 921	
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	21 121		21 121	43 607
TOTAL III	116 042		116 042	43 607
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	116 042		116 042	43 607

FONDS DE DOTATION BOOST

2025

BILAN PASSIF

	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
<i>Total situation nette</i>		
Fonds propres consommables	88 342	18 595
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<i>Total autres fonds associatifs</i>	88 342	18 595
TOTAL I	88 342	18 595
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	27 700	25 012
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	27 700	25 012
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	116 042	43 607

FONDS DE DOTATION BOOST

2025

COMPTE DE RESULTAT

	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	60 174	94 540
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	60 174	89 540
Ressources liées à la générosité du public		5 000
Dons manuels		5 000
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	60 174	94 540
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 269	3 114
Aides financières	53 905	91 426
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	60 174	94 540
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2025	2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	60 174	94 540
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	60 174	94 540
EXCEDENT OU DEFICIT		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024
Produits		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		5 000
Prestations en nature		5 000
Personnel bénévole		
TOTAL		10 000

Annexes

Désignation : FONDS DE DOTATION BOOST

1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

Le fonds de dotation BOOST a pour objet de soutenir et développer des activités d'intérêt général de sensibilisation aux problématiques liées à l'environnement, à l'éducation et d'aide aux personnes en difficulté. Il est également destiné à favoriser l'accès au logement pour les jeunes en situation de précarité.

BOOST dispose d'un comité de sélection de projets constitué du Président du Fonds et des administrateurs.

Le fonds de dotation a été constitué le 9 juin 2021 par son fondateur, KLEY GROUP, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 38 rue Jacques Ibert à Levallois Perret.

Le fonds de dotation a pour objet en France et dans le monde entier de développer et de soutenir toute action d'intérêt général à caractère éducatif, social, humanitaire et/ou environnemental contribuant à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens dans la société civile.

A cette fin, le fonds de dotation soutiendra et/ou portera des actions visant à mobiliser, sensibiliser et encourager l'engagement civique auprès du grand public et notamment des jeunes adultes, en vue d'améliorer la société concernant plus particulièrement les enjeux suivants :

- la défense de l'environnement naturel ;
- l'éducation ;
- l'accompagnement des personnes en difficulté ;
- l'aide et l'accès au logement.

Le fonds de dotation a été constitué par une dotation au capital consommable de 15.000 euros.

La dotation du fonds sera obligatoirement complétée par des donations, legs et dons ne procédant pas d'un appel à la générosité du public.

Au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 88 342 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le résultat est à néant.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **116 042** euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 euros et dégageant un résultat de 0 euros.

2. Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Référentiel

Le Fonds de Dotation applique le règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en remplacement du règlement CRC n° 99-01. Les principaux changements résident dans une modification de présentation des états financiers et de terminologie.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Méthodes d'évaluation

Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans

Agencements : 5 ans

Matériel informatique : 3 à 5 ans

Mobilier de bureau : 1 à 5 ans

Impôts

Le Fonds de Dotation n'est pas assujetti à la TVA.

Les disponibilités

Les disponibilités comprennent un compte bancaire.

Les dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes du fonds de dotation indique des honoraires pour un montant de 4200 euros HT au titre de l'exercice d'ouverture clôturé le 31/12/2025.

3. Notes explicatives sur le bilan*3.1 Immobilisations, amortissements et provisions d'actif*

Néant

3.2 Trésorerie

En euro	2025
Valeurs de placements	
Instruments de tréso	
Disponibilité	21 121 €
Total	

Les disponibilités correspondent au compte bancaire.

3.3 Etat des dettes

Néant

3.4 Charges à payer

Néant

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	18 595		129 921	60 174	88 342
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	18 595		129 921	60 174	88 342

Au 31/12/2025, le fonds de dotation Boost a reçu 35 000 € de contribution de la part de KLEY IDF26 IMMOBILIER (projet Ivry).

4. Notes explicatives sur le compte de résultat

4.1 *Ressources de l'exercice*

Néant

4.2 *Autres achats et charges externes*

Ce poste comprend les honoraires audit EY, les honoraires avocats relatifs au suivi juridique et fiscal du fonds ainsi que les frais bancaires

- AUTRES INFORMATIONS -

1. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

1.1 *Engagements donnés*

Néant

1.2 *Engagements reçus*

Néant

2. Evènements post-clôture

En cours d'année, le mardi 31 mars 2026, Jean-Baptiste Mortier, Président du fonds et représentant légal a cessé ses fonctions. Afin d'assurer la continuité de la gouvernance, Tiphaine Théodon, membre du conseil d'administration a assuré la présidence par intérim jusqu'à la prise de fonctions du nouveau président. Les formalités requises pour rendre effective et officielle la prise de fonctions du nouveau président Karim Malik sont en cours.

3. Contribution volontaire en nature

Néant

4. Effectif

Le Fonds de Dotation n'a pas employé d'effectif au cours de l'exercice.

5. Bénévolat

Néant